

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice	97
- présents	49
Pouvoirs	06
Total votants	55

Affaire n°193/10-2025

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 6 octobre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT titulaires et Olivier FAGE, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Thierry HERRY, Josianne TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Arnaud FABRE, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALX titulaires et Régis THAUVIN, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de Mme Trezentos-Oliveira à M. Oumari (CAPVM)
- de Mme à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Bouchart à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Zerdoun à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,

Excusés : Jean-Paul Bonvoisin, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Pierre Muron, Deborah Bernard, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme,

Excusés : Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Bouthéon.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Claude Seveste, Alain Green

Excusé : Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Christian Coquelet, Eddy Bapelle, François Moratille

Excusés : Yann Lemaulf, Laurence Barbaux.

193/10-2025 : Décision Modificative Budgétaire n°1 :

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

1. Emprunt à taux variable à la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) :

Le 18 décembre 2018, le SIETOM 77 a contracté un prêt auprès du CDC d'une durée de 40 ans et pour un montant de 2 227 610 €, pour le financement de l'opération de l'infrastructure de valorisation des déchets situé Avenue de la Liberté RD350 à Ozoir-la-Ferrière.

Cet emprunt est à taux variable indexé sur le livret A. Celui-ci était à 0.75 % lors de la signature du contrat. Or le taux de l'index du livret A est passé à 2.4 % au 1er février 2025

N'ayant pas cette donnée lors du vote du budget, la prévision 2025 est par conséquent insuffisante au chapitre 16, Remboursement des emprunts.

Il est donc nécessaire de procéder au virement comme suit :

Section d'investissement

<i>CREDITS REDUITS</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>
<i>Compte : 2188</i>	<i>Compte : 1641</i>
<i>Autres</i>	<i>Emprunts en cours</i>
<i>Montant : 1 713,76 €</i>	<i>Montant : 1 713,76 €</i>

2. Protocole transactionnel avec la société SEPUR

Afin de pouvoir honorer le règlement à la société SEPUR dans la cadre du protocole transactionnel, la somme n'ayant pas été prévue au budget, il est nécessaire de procéder au virement comme suit :

Section de fonctionnement

<i>CREDITS REDUITS</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>
<i>Compte : 611</i>	<i>Compte : 65888</i>
<i>Contrat de prestations de service</i>	<i>Autres</i>
<i>Montant : 520 000 €</i>	<i>Montant : 520 000 €</i>

3. Subventions à l'exploitant en charge de la ressourcerie

Afin de pouvoir verser les subventions à l'association qui sera choisie pour exploiter la ressourcerie, il est nécessaire de procéder aux virements comme suit :

Section de fonctionnement

<i>CREDITS REDUITS</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>
<i>Compte : 611</i>	<i>Compte : 65748</i>
<i>Contrat de prestations de service</i>	<i>Autres</i>
<i>Montant : 50 000 €</i>	<i>Montant : 50 000 €</i>

Section d'investissement

CREDITS REDUITS	CREDITS OUVERTS
Compte : 2188	Compte : 20421
Autres	Subventions d'investissement
Montant : 50 000 €	Montant : 50 000 €

Le Comité Syndical **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2025.



Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.